

N° D'ORDRE : 2018-007

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 26
Pouvoirs : 01
Excusés : 02
Absents : 00
Qui ont pris part
à la délibération : 27
Date de convocation : 23 janvier 2018

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Etaient présents : M. Vincent GILLES, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 18h44) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. Vincent Gilles, Maire.

Excusés : Mme BALS Fabienne - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

7- ACCEPTATION D'UNE DONATION A LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la donation d'un tableau réalisé par l'artiste Madame Josyane Desclaux à la municipalité.

Conformément à l'article L2242-4 du CGCT, Monsieur le Maire a accepté ce don à titre conservatoire dans l'attente de la décision du conseil municipal.

Aussi, conformément aux dispositions citées, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir accepter cette donation d'une valeur estimée à 2200 €.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette donation.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 janvier 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT**